

Fiche d'information No 11 : Le PNUD et les peuples autochtones

Le **Programme des Nations Unies pour le développement** (PNUD) est le principal organisme de développement des Nations Unies. Sa mission consiste à appuyer et à faciliter les programmes en faveur du développement durable. Le Programme propose à cet effet des services consultatifs, mène des activités de mobilisation et offre un appui financier aux pays en développement. Avec 132 bureaux de pays, qui lui permettent d'être présent dans toutes les régions du monde, le PNUD a démontré qu'il pouvait jouer un rôle majeur dans les pays relevant d'un conflit ou à l'écart du reste de la communauté internationale.

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants de la planète ont pris l'engagement de réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015. Le PNUD s'est imposé comme l'un des artisans de cet engagement en faisant bénéficier les pays en développement de services consultatifs et en facilitant la constitution de partenariats nationaux, régionaux et mondiaux. En collaboration avec les gouvernements, les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations de la société civile et les institutions du secteur privé, il s'emploie à mener à bien des programmes de développement économiques et sociaux. Il dispose de spécialistes dans les domaines suivants : gouvernance démocratique, politiques en faveur des pauvres, énergie et environnement, consolidation de la paix et atténuation des effets des catastrophes, VIH/sida, technologies de l'information et de la communication. Il mène également des activités de mobilisation de grande ampleur sur les questions relatives à la pauvreté. Son Rapport sur le développement humain est abondamment cité et stimule les débats internationaux et nationaux sur les grandes questions de développement, notamment la pauvreté, la mondialisation et les droits de l'homme.

Agir en faveur des partenariats est un autre axe d'intervention majeur du PNUD. Comme l'a déclaré l'Administrateur du PNUD, établir un partenariat entre les acteurs de développement est une condition préalable si l'on veut progresser efficacement sur la voie du développement. Il importe avant tout que le PNUD tisse des liens étroits avec d'autres organisations afin de susciter de nouvelles possibilités de développement au moyen de partenariats stratégiques. Soucieux de défendre des approches originales se démarquant de la conception habituelle du développement, le Programme s'emploie à construire des partenariats plus étroits avec la société civile et les organisations autochtones. Il ne peut y avoir de changement social sans solutions cohérentes et satisfaisantes, ce à quoi le PNUD entend oeuvrer en partenariat avec les peuples autochtones.

Le Programme administre également un certain nombre de fonds spécialisés, notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), les Volontaires des Nations Unies et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Il est l'un des parrains du programme mondial de lutte contre le VIH/sida et l'un des partenaires, aux côtés de la Banque mondiale et du PNUE, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui finance des activités visant à lutter contre des problèmes écologiques mondiaux.

Le PNUD est dirigé par un Conseil d'administration composé de 36 membres, qui représentent les pays en développement et les pays développés. Le Conseil se réunit une fois par an au siège du PNUD, à New York. Fort d'un réseau de 132 bureaux dirigés par les représentants résidents/coordonnateurs résidents, le Programme est la principale organisation d'aide multilatérale au développement : il oeuvre aux côtés de la population et des autorités dans 175 pays et territoires dans toutes les régions du monde.

Le PNUD et les peuples autochtones

Le PNUD mène une action d'envergure en faveur des peuples autochtones au niveau des pays. Depuis le lancement de l'Année internationale des peuples autochtones en 1993, il a recherché le concours des peuples autochtones dans le cadre de nombreux programmes de microfinancement et de ses programmes régionaux et nationaux. Les initiatives ont porté sur l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, la prévention et le règlement des conflits, et la défense de la culture. Il a en outre appuyé les projets prévus au titre du Programme relatif au savoir des peuples autochtones dont le principal objectif est de promouvoir le savoir traditionnel par un renforcement ciblé des capacités et un appui direct à des projets mis au point et exécutés par des organisations autochtones.

Depuis le début de 1999, le PNUD s'emploie à redynamiser les activités en faveur des peuples autochtones. Il vise principalement à intégrer dans ses futurs programmes les points de vue et la conception du développement propres aux peuples autochtones et à prendre en compte les questions concernant les peuples autochtones dans l'ensemble de ses domaines d'intervention prioritaires. Récemment, il s'est intéressé au rôle joué par les peuples autochtones dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et a fait établir des études de cas en plusieurs points du monde afin d'en tirer les enseignements pertinents. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le Programme examine comment répondre au mieux aux préoccupations des organisations autochtones concernant l'information, l'organisation de réseaux et le renforcement des capacités, dans le cadre des travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones (dont la création a été approuvée par le Conseil économique et social en juillet 2000).

Les programmes mondiaux

Nombre de projets du PNUD touchant les peuples autochtones sont des programmes de microfinancement. Plusieurs ont une ampleur mondiale mais les aides financières portent sur des sommes peu importantes. Ils visent à promouvoir la recherche d'un consensus et la prise de décisions concertées et sont mis au point et exécutés de manière décentralisée. Des modes de gestion participative font partie intégrante de ce type d'initiative. Les programmes de microfinancement consistent généralement à apporter une aide directe aux populations locales par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et des associations locales. Les organisations autochtones peuvent notamment obtenir une aide financière auprès du **Fonds pour l'environnement mondial** au titre du **Programme de microfinancements**, lequel a été mis sur pied pour appuyer des activités d'envergure limitée dirigées par des ONG et des associations locales dans le domaine de l'environnement. En Afrique, le **Réseau Afrique 2000** finance des projets qui bénéficient aux populations locales, aux organisations non gouvernementales, notamment aux organisations autochtones, et aux institutions techniques. Les activités prévoient une assistance di-

recte, telle que la formation et la diffusion de l'information aux fins de protéger l'environnement et de semer les germes d'un développement écologiquement rationnel au niveau local.

Depuis **Action 21** (programme d'action en faveur du développement durable adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, également connue sous le nom Sommet « Planète Terre »), il est devenu impensable d'ignorer les peuples autochtones. Le fonds **Capacités 21**, établi pour appuyer les idéaux défendus dans Action 21, a pour objectif d'étoffer les capacités des pays en développement afin de les aider à concilier protection de l'environnement et développement durable. Il permet de financer la mise au point de politiques et de programmes de développement durable, les peuples autochtones étant associés à nombre de ceux-ci.

Le Programme relatif au savoir des peuples autochtones

Le Programme relatif au savoir des peuples autochtones est une initiative de l'Indigenous Peoples' Biodiversity Network, qui s'est donné pour mission de préserver et de diffuser le savoir détenu par les peuples autochtones. Le Comité exécutif se compose d'un coordonnateur général et de huit coordonnateurs régionaux, qui représentent des organisations autochtones locales. Le Programme bénéficie de l'appui du PNUD, du Centre de recherches pour le développement international et de l'Agence suisse de développement.

Il s'articule autour de trois grands objectifs :

- Faciliter la participation des organisations autochtones aux conférences et mécanismes internationaux traitant de questions qui intéressent les peuples autochtones, comme la Conférence annuelle des parties à la Convention sur la diversité biologique;
- Faire connaître et protéger le savoir des peuples autochtones, par exemple au moyen de projets de recherche conçus et exécutés par des organisations autochtones dans des domaines tels que le droit coutumier et les droits traditionnels sur les ressources;
- Financer les initiatives lancées par les peuples autochtones pour faire reculer la pauvreté, mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les associations locales.

Le PNUD finance trois projets dans le cadre du Programme relatif au savoir des peuples autochtones, deux en Asie et un en Amérique du Sud. Récemment, le Programme a été jugé prometteur, notamment le projet mené en forêt amazonienne de Yana Yacu Sacha, en Équateur. Il s'agit d'un projet qui a pour objet de sauvegarder le savoir traditionnel et d'en tirer parti en vue de protéger les écosystèmes et la diversité biologique de la forêt. Il doit permettre de créer un modèle de développement durable fondé sur le savoir traditionnel détenu par les peuples autochtones d'Amazonie. La décision de poursuivre le Programme appartient au Comité exécutif.

Participation des peuples autochtones aux programmes régionaux et nationaux du PNUD

Le PNUD se préoccupe aussi du sort des peuples autochtones dans le cadre de ses programmes de développement régionaux et nationaux. Nombre de ses programmes tendent à mettre l'accent sur un ou plusieurs des domaines suivants: amélioration des conditions de vie, développement économique et technologique, protection des ressources naturelles et de l'environnement, et défense de la culture.

Le programme régional mené en Asie du Sud-Est auprès des populations des hauts plateaux, dont la première phase s'est achevée il y a peu, est un bon exemple de l'action menée par le PNUD. Le programme concerne quatre pays de la sous-région du Mékong : la Thaïlande, le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, où vivent quelque 11 millions de personnes appartenant à des peuples autochtones. Mené en étroite collaboration avec des organisations autochtones, il a privilégié une démarche participative et décentralisée pour faire reculer la pauvreté. Il a permis d'établir des procédures et des mécanismes d'échange de nature à faciliter le dialogue et la mise en commun de l'information entre les différentes parties prenantes, c'est-à-dire les pouvoirs publics et les organisations autochtones, l'objectif étant de faciliter le développement des populations des hauts plateaux aux niveaux régional, national et local. Au Cambodge, il s'est surtout agi d'appuyer le Comité interministériel et de faciliter la mise au point des principes directeurs devant orienter les activités de développement en faveur des populations des hauts plateaux. Les principes directeurs sont le fruit d'une intense collaboration aux niveaux local, central et régional.

Renforcement des engagements pris par le PNUD à l'égard des peuples autochtones

En 1999, le PNUD a tenu deux consultations avec des responsables d'organisations autochtones, notamment afin d'examiner les questions au cœur des préoccupations des peuples autochtones et la meilleure façon de participer aux activités du Programme. La consultation qui s'est tenue à Genève en juillet 1999 sur le thème « Les peuples autochtones et le PNUD : renforcer notre partenariat » a dynamisé l'action du Programme auprès des peuples autochtones. Conformément aux engagements pris lors de cette consultation, le PNUD s'est attaché en priorité à formuler la politique et les directives opérationnelles à suivre par les bureaux de pays et le siège. Il a également mis l'accent sur le renforcement des capacités et la participation accrue des peuples autochtones aux travaux du système des Nations Unies et aux grandes activités internationales.

Le Comité consultatif des organisations de la société civile auprès de l'Administrateur

En mai 2000, le PNUD a officiellement mis en place son premier Comité consultatif des organisations de la société civile auprès de l'Administrateur, avec pour mission de formuler des orientations stratégiques sur toute une série de questions concernant la mondialisation, le commerce et la lutte contre la pauvreté ainsi que la prévention des conflits et le respect des droits de l'homme. Le Comité se compose de 14 représentants d'organisations de la société civile, y compris le Directeur d'une organisation autochtone. Les membres du Comité font connaître leur avis sur des questions intéressant la société civile et les peuples autochtones. À la première séance du Comité, l'Administrateur du PNUD, Mark Malloch Brown, a fait part de l'intérêt qu'il éprouvait pour la question des peuples autochtones et a souli-

gné qu'il importait de mettre au point et d'appliquer une politique en faveur de ces peuples, et notamment d'établir les principes opérationnels d'une telle politique.

Participation aux activités du PNUD

Les réunions du Conseil d'administration du PNUD sont ouvertes à la participation d'observateurs, qu'il s'agisse d'organisations autochtones, d'autres organisations non gouvernementales ou d'individus. Avant le début des réunions, les représentants des ONG peuvent demander au Conseil l'autorisation de prendre la parole et de faire une déclaration. Il faut savoir que le PNUD n'organise pas de réunions régulières sur les questions concernant les peuples autochtones; les réunions ou les consultations spécialement consacrées à ces questions sont généralement organisées à la demande des groupes ou des représentants des peuples autochtones.

Le PNUD s'efforce également d'associer les peuples autochtones à la formulation des orientations. Son personnel en poste aux niveaux régional et local consulte les représentants des peuples autochtones et les autorités locales au sujet des activités de nature à avoir des répercussions sur la population; le Programme encourage par ailleurs les peuples autochtones à participer à l'élaboration, à la planification et à l'exécution des projets de développement mis au point à leur intention.

Si vous voulez en savoir plus sur les activités du PNUD concernant les peuples autochtones, vous pouvez vous adresser au bureau de pays du PNUD dans votre pays ou à l'Équipe de la société civile du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques, au siège du PNUD à New York.

Équipe de la société civile
Bureau des ressources et des partenariats stratégiques
Programme des Nations Unies pour le développement
1 United Nations Plaza
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Site Web : <www.undp.org>
Site Web consacré aux peuples autochtones :
<www.undp.org/csopp/CSO/NewFiles/ipindex.html>
Téléphone : 1-212-906-5316
Télécopie : 1-212-906-5313